

Procès-verbal
de la
57^e séance
du Comité consultatif de l'environnement
KATIVIK

adopté

Québec, le 1^{er} décembre 1992

La cinquante-septième séance du Comité consultatif de l'environnement Kativik s'est tenue à Québec, le 1er décembre 1992, dans les bureaux du Secrétariat aux affaires autochtones.

Étaient présents les membres suivants :

M. Guy Tanyan, Québec, président
M. Benoît Robitaille, Québec
M. Jacques Giguère, Québec
M. Hubert Marcotte, Canada
M. Jean-Guy Charest, Canada
M. Yvan Vignault, Canada – présent à la séance de l'après-midi
M. Claude Gilbert, ARK
M. Bruno Desbois, ARK

Absent : M. Paul Okituk, ARK

Secrétaire : Karen Rosen

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des procès-verbaux suivants :
53^e séance du 15 novembre 1991 ;
55^e séance du 25 juin 1992 ;
56^e séance des 28 et 29 septembre 1992.
3. Nouveaux développements dans le Nord.
4. Réunion spéciale du Comité à la demande des trois membres nommés par l'ARK.
5. Lettres adressées à MM. Peter Jacobs et Philippe di Pizzo, concernant le secrétariat du CCEK, et envoyées le 7 octobre 1992 à la secrétaire pour être dactylographiées sur papier à en-tête.
6. Rapport annuel pour l'année 1991-1992.
7. Projet de la mine Raglan.
8. Projet de la Baie Nuvuk.
9. Révision du chapitre 23 de la Convention de la baie James et du Nord québécois.
10. Proposition d'autorisation de procuration soumise par M. Bruno Desbois, et devant être approuvée par les membres du CCEK.
11. Budget du secrétariat.
12. Éclaircissements sur les rôles du président et de la secrétaire du CCEK.
13. Divers.
14. Lieu et date de la prochaine séance.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été adopté tel que présenté.

2. Adoption des procès-verbaux suivants :

53^e séance du 15 novembre 1991 ;
55^e séance du 25 juin 1992 ;
56^e séance des 28 et 29 septembre 1992.

Le procès-verbal de la 53^e séance a été adopté avec les amendements proposés par M. Marcotte. Le procès-verbal de la 56^e séance a été adopté après y avoir ajouté le nom des nouveaux membres et mentionné la nomination de M. Tanyan en tant que nouveau président du Comité. Les membres du Comité ont suggéré que les futurs procès-verbaux soient plus concis en y mentionnant que les décisions prises au cours de la séance. Le procès-verbal de la 55^e séance a été adopté avec plusieurs amendements mineurs.

3. Nouveaux développements dans le Nord

La secrétaire avise les membres du fait qu'Hydro Québec monte trois nouvelles centrales thermiques dans les villages de Akulivik, Tasiujaq et Aupaluk. Ces centrales ne seront pas soumises au processus d'évaluation de l'impact environnemental, prévu à l'annexe 2, d, du chapitre 23 de la CBJNQ, car elles ont chacune une capacité inférieure à 3000 kilowatts.

M. Desbois a informé les membres sur le projet de nettoyage de barils effectué, cet été à Kuujjuaq, par Nuna Pillugu, un groupe d'action environnementale, sans but lucratif, mis sur pied par MM. Bruno Desbois et Philippe di Pizzo.

Ce projet de 830 000 \$ a été financé en partie par Environnement Canada au moyen du fonds *Environment partners fund* du Plan vert.

4. Réunion spéciale du Comité à la demande des trois membres nommés par l'ARK.

M. Tanyan estime qu'il n'appartient pas aux membres nommés par l'ARK de convoquer une réunion extraordinaire du Comité. Une discussion s'engage à ce sujet et M. Desbois souligne que l'erreur commise a été corrigée par les membres en question dès qu'elle leur fut signalée. Les membres en questions ont, en effet, transmis une requête officielle au président, lui demandant de réunir le Comité en vertu des dispositions de la CBJNQ.

Cette réunion extraordinaire a été requise par les membres représentant l'ARK parce qu'ils étaient sous l'impression que les lettres adressées à MM. di Pizzo et Jacobs auraient dû être approuvées par téléconférence comme il en avait été décidé au cours de la dernière séance. Le président avait à cette occasion demandé à la secrétaire de préparer les lettres pour la signature et de convoquer ensuite une réunion pour faire approuver lesdites lettres signées. La réunion extraordinaire du Comité n'a finalement pas eu lieu à cause de difficultés reliées à l'emploi du temps et la discussion sur ce sujet a été reportée à la séance de ce jour.

5. Lettres adressées à MM. Peter Jacobs et Philippe di Pizzo, concernant le secrétariat du CCEK, et envoyées le 7 octobre 1992 à la secrétaire pour être dactylographiées sur papier à en-tête.

M. Desbois a déclaré que la lettre adressée à M. Jacobs n'était pas assez convaincante pour soutenir sa demande de financement supplémentaire pour disposer d'un secrétariat à plein temps. De plus, le 4^e paragraphe de la lettre stipulait que le ou la secrétaire partagerait son temps à parts égales entre les deux comités, à raison de deux semaines par mois pour chacun d'eux. D'après les membres représentant l'ARK, cette solution n'a pas été retenue lors de la séance précédente et n'aurait pas dû être adoptée sans avoir été discutée davantage. M. Marcotte a fait remarquer que, d'après lui, une première lettre à M. Jacobs, relative à ce problème, ne devait pas être d'une fermeté excessive. La lettre en question a été refaite pour contenir les modifications suivantes : - la demande pour obtenir les services d'un ou d'une secrétaire à mi-temps ne spécifie plus les jours exacts auxquels il ou elle devrait être disponible ; - la lettre demande aussi qu'une réunion entre M. Jacobs et quelques membres du Comité soit organisée pour discuter officiellement du problème.

D'après les membres représentant l'ARK, la lettre adressée à M. di Pizzo aurait dû être beaucoup plus exigeante, le contrat entre l'ARK et le gouvernement du Québec, à propos du secrétariat du Comité, stipule en effet clairement les règles auxquelles chacun des comités est soumis quant à l'utilisation des services d'un ou d'une secrétaire. La lettre doit donc fermement rappeler à l'ARK qu'il lui appartient de faire respecter les termes du contrat actuel. La lettre a été modifiée en ce sens et approuvée par tous les membres.

Le Comité s'est mis d'accord pour que toute la correspondance soit dorénavant rédigée par la secrétaire et soumise aux commentaires des membres. Ceux-ci auront une semaine pour aviser la secrétaire de leurs remarques ensuite de quoi elle soumettra le courrier corrigé à la signature du président. Au cas où la secrétaire estime que l'opinion d'un membre quelconque ne correspond pas à l'esprit d'une lettre, une téléconférence sera organisée pour mettre les choses au point.

6. Rapport annuel pour l'année 1991-1992

La secrétaire invite les membres à soumettre leurs commentaires sur la version anglaise du rapport annuel dans un délai d'une semaine afin qu'il puisse être traduit en français et en inuttitut et envoyé aussitôt que possible à l'impression

7. Projet de la mine Raglan.

La secrétaire a informé les membres du fait que la Corporation Makivik a été mandatée par plusieurs communautés nordiques en vue de travailler avec les initiateurs du projet, Falconbridge Ltée, à recueillir le plus d'informations possible sur le développement, à l'intention des communautés touchées par le projet. La Corporation Makivik organise actuellement des séances d'information dans plusieurs de ces communautés. La secrétaire a également informé les membres du fait que Falconbridge est sur le point de produire un documentaire vidéo sur le projet. Aussitôt que celui-ci sera disponible, la secrétaire le présentera aux membres. M. Vigneault a informé les membres du fait que les directives du Comité fédéral d'examen sur le projet en question avaient été émises le 23 novembre 1992 et qu'elles seront transmises aux initiateurs du projet à la fin janvier 1993.

8. Projet de la baie Nuvuk

Les directives du Bureau fédéral d'examen concernant ces modestes installations portuaires ont été soumises au ministère québécois de l'Environnement le 20 août 1992. Il n'y a eu aucun développement ultérieur relatif au projet. La secrétaire s'est engagée à tenir les membres informés de tout fait nouveau à l'occasion des prochaines séances du Comité.

9. Révision du chapitre 23 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois.

M. Giguère a demandé à la secrétaire de soumettre aux membres les commentaires qu'il a émis à ce sujet, pour discussion lors de la prochaine séance du Comité.

10 Proposition d'autorisation de procuration soumise par M. Bruno Desbois, et devant être approuvée par les membres du CCEK

La proposition a été acceptée telle que présentée par M. Desbois.

11. Budget du secrétariat

Les membres ont décidé qu'un budget seulement devait être proposé, comprenant le budget pour projets supplémentaires. Le budget unique devra néanmoins expliquer clairement les raisons des financements supplémentaires réclamés.

12. Éclaircissements sur les rôles du président et de la secrétaire du CCEK

M. Desbois a demandé que le terme « secrétaire » soit mieux défini, ses différentes acceptions comprenant jusqu'à celle de dactylo. M. Desbois a voulu souligner aux membres que la secrétaire du Comité était une professionnelle, diplômée universitaire.

Le poste de secrétaire, membre du bureau de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK), est clairement défini dans le règlement intérieur de la direction du CQEK. Comme la secrétaire est, de plus, universitaire, elle devrait être autorisée à prendre des initiatives dans le cadre de ses fonctions.

Les membres se sont mis d'accord sur une description des tâches de la secrétaire du Comité. Elle comprend notamment : l'examen et le suivi des questions importantes, l'information pertinente des membres sur ces questions, la transmission aux membres de toutes les notes de service, des ordres du jour, des procès-verbaux des séances, etc., comme prévu au règlement intérieur de la direction du Comité.

13 Divers

Fermeture de la mine Asbestos

M. Desbois a rappelé aux membres du Comité que d'après les règlements en vigueur, les exploitants d'un site industriel sont obligés de le nettoyer en cas de fermeture permanente. Comme le dossier a été transmis au ministère de l'Environnement du Québec, M. Desbois devra réétudier le dossier. Il avisera les membres de tout nouveau développement lors de la prochaine séance du Comité.

14 Lieu et date de la prochaine séance

La prochaine séance du Comité se tiendra à Montréal, le 23 février 1993. Le lieu n'a pas encore été choisi.

KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

MINUTES

57TH SITTING

adopted

December 1, 1992, Quebec city

The 57th sitting of the Kativik Environmental Advisory Committee was held on December 1, 1992, in Quebec at the office of the Secretariat of native Affairs. The following members were present:

Mr. Guy Tanyan, chairman
Mr. Benoit Robitaille, Quebec
Mr. Jacques Giguère, Quebec
Mr. Hubert Marcotte, Canada
Mr. Jean -Guy Charest, Canada
Mr. Yvan Vigneault, Canada - present in the afternoon session
Mr. Claude Gilbert, KRG
Mr. Bruno Desbois, KRG

Absent: Mr. Paul Okituk, KRG

Executive Secretary: Karen Rosen

AGENDA

1. Approval of the Agenda;
2. Approval of the following minutes of meetings;
53rd sitting held November 15, 1991;
55th sitting held June 25, 1992;
56th sitting held September 28-29, 1992;
3. New developments in the North;
4. Special meeting of the Committee requested by the three members appointed by the KRG;
5. Letters addressed to Mr. Peter Jacobs, and Mr. Philippe di Pizzo concerning the KEAC secretariat, which were sent to the secretary on October 7, 1992 to be typed on letterhead;
6. Annual report for 1991-1992;
7. Raglan Project;
8. Bay Nuvuk Project;
9. Revision of Chapter 23 of the James Bay and Northern Quebec Agreement;
10. Proposal for Proxy authorization submitted by Mr. Bruno Desbois, to be completed by the KEAC members;
11. Secretariat budget;
12. Clarification of the role of the president and the secretary of the KEAC;
13. Varia;
14. Date and location of the next sitting.

1. **Approval of the Agenda;**

The agenda was adopted as presented above.

2. **Approval of the following minutes of meetings;**

53rd sitting held November 15, 1991;
55th sitting held June 25, 1992;
56th sitting held September 28-29, 1992;

The minutes of the 53rd sitting were adopted according to the modifications proposed by Mr. Marcotte. The minutes of the 56th sitting were adopted with the addition of the names of the new members and the mention of the nomination of Mr. Tanyan as the new chairman of the Committee. The members suggested that future minutes should be kept more concise by simply stating any decisions that have been reached at that sitting. The minutes of the 55th sitting were adopted with several minor modifications.

3. **New Developments in the North;**

The secretary informed the members that Hydro Quebec is currently undertaking three new thermal power stations in the villages of Akulivik, Tasiujaq, and Aupaluk. The thermal power stations will not be subject to the environmental assessment and review process, as per Chapter 23, schedule 2, d of the JBNQA, since each project's capacity is less than 3000 kilowatts.

Mr. Desbois informed the members about the barrel clean-up project that was effectuated this summer in Kuujjuaq, by Nuna Pillugu, a non profit environmental action group established by Mr. Bruno Desbois, and Mr. Philippe di Pizzo. The cost of the project was \$830,000 funded in part by grants by Environment Canada through the Environment partners fund of the Green plan.

4. **Special meeting of the Committee requested by the three members appointed by the Kativik Regional Government;**

Mr. Tanyan felt that it is not up to the members appointed by KRG to convene an extraordinary meeting of the Committee. A discussion ensued regarding this matter, and Mr. Desbois emphasised that the error was corrected by the KRG members as soon as the error was noted. The KRG members had re-transmitted an official request to the chairman to convene a meeting in keeping with the provisions of the JBNQA.

The special meeting was requested by the KRG members as they felt that the letters to Mr di Pizzo and Mr. Jacobs should have been approved by teleconference as discussed at the last meeting, whereas the chairman had asked the secretary to draft the letters for immediate signature, and subsequently arrange for a meeting to adopt the signed letters. In the end the special meeting was not held due to temporal difficulties, and the topic was carried over for discussion at this meeting.

5. **Letters addressed to Mr. Peter Jacobs, and Mr. Philippe di Pizzo concerning the KEAC secretariat, which were sent to the secretary on October 7, 1992 to be typed on letterhead;**

Mr. Desbois stated that the letter addressed to Mr. Jacobs was not strong enough to support Mr. Jacob's request for additional funding for the secretariat full time. Furthermore, the 4th paragraph of the letter stated that the secretary would divide her time equally between the two committees, by working for each committee two weeks per month. According to the members appointed by KRG, this solution was not agreed upon at the previous meeting, and should not have been adopted without further discussion. Mr. Marcotte stated that he does not believe that a first letter to Mr. Jacobs addressing the problem should be unduly forceful. The letter to Mr. Jacobs was redrafted with the following modifications; the request for the secretary 1/2 time did not stipulate the exact days that she must be available, the letter also requested that a meeting be held between Mr. Jacobs and several members of the Committee to discuss this matter formally.

The KRG members felt that the letter to Mr. di Pizzo should also have been much more exacting since the contract between the KRG and the Quebec Government with respect to the secretariat of the Committee stipulates clearly the time constraints of each committee with respect to the secretary's availability. Thus, the letter should firmly state that the KRG must ensure that the provisions set forth in the current contract is enforced. The letter was modified to this effect, and approved by all the members.

The members agreed that all future correspondence would be drafted by the secretary and submitted to the members for comments. The members would be given one week to submit any comments, at which time the secretary would submit the modified letter to the chairman for signature. In the case that the secretary believes that there is a conflict between the opinions of any members with respect to the content of a letter, a teleconference would be held to resolve the issue.

6. **Annual report for 1991-1992;**

The secretary invited the members to submit all comments regarding the English version of the annual report within a week so that it may be translated into French and Inuttitut and printed as soon as possible.

7. Raglan Project;

The secretary informed the members that the Makivik Corporation has currently been mandated by several northern communities, to work with the proponent, Falconbridge Ltd, in order to bring as much information concerning the proposed development, to the communities most likely affected by the development. The Makivik Corporation is currently holding information sessions in several northern communities. The secretary also informed the members that Falconbridge is in the process of producing an information video on the proposed project. As soon as it is made available the secretary will present the video to the members. Mr. Vigneault informed the members that the Federal Review Panel guidelines on the proposed project were issued on November 23, 1992, and that they will be transmitted to the proponent at the end of January 1993.

8. Bay Nuvuk Project;

The Federal Review Panel guidelines regarding the proposed small craft docking facility were submitted to the Quebec Environment minister on August 20, 1992. There have been no further developments surrounding the proposed project. The secretary stated that she would keep the members apprised of any new developments at upcoming meetings.

9. Revision of Chapter 23 of the James Bay and Northern Quebec Agreement;

Mr. Giguère asked the secretary to submit his comments issued on November, 1992 to the members for their comments at the next meeting.

10. Proposal for Proxy authorization submitted by Mr. Bruno Desbois, to be completed by the KEAC members;

The proposal for proxy authorization was accepted as submitted by Mr. Desbois.

11. Secretariat budget;

The members agreed that only one budget should be submitted, rather than a separate budget for additional projects. However, the budget must state clearly the purpose of the additional funding.

12. Clarification of the role of the president and the secretary of the KEAC:

Mr. Bruno Desbois stated that he would like the word "secretary" to be clarified, since the word "secretary" can take on various meanings, including that of a typist. Mr. Desbois wanted to reaffirm to the members that the secretary of the committee is a professional with a university degree. The position of the secretary as an officer of the Kativik Environmental Quality Commission (KEQC) is clearly outlined in the internal rules of management for the KEQC. Furthermore, since the secretary of the committee is a professional, the secretary should be allowed to take some initiative in carrying out her duties.

The committee members agreed on an outline for the position of secretary of the committee. The duties of the secretary are as follows; to examine important issues and provide the necessary and relevant information to the members, to transmit all memos, agendas, minutes of meetings, etc., to the members as outlined in the internal rules of management of the committee.

13. Varia:**1. Closure of the Asbestos Hill Mine;**

Mr. Desbois informed the committee members that according to regulations, if a mine is closed down permanently, the proponent of the mining facility is obliged to clean up the site. However, since the file has now been transferred to Environment Quebec, Mr. Desbois will re-examine the file and inform the members of any new developments at the next meeting.

14. Date and location of the next sitting.

The next sitting of the Committee will take place in Montreal on February 23, 1993. The exact location has not as yet been determined.